

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lre</sup> NIVERLET, libraires; A PARIS, A l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et à la Publicité Départementale, Isid. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

Gare de Saumur (service d'été, 13 mai.)

Table of train schedules for Saumur, listing departures to Nantes, Paris, and Angers with times and vehicle types (Omnibus, Express, Poste).

PRIX DES ABONNEMENTS. Table showing subscription rates for Saumur and Paris for one, six, and three months, including postage.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le Moniteur :

« L'Empereur a reconnu le roi Victor-Emmanuel comme roi d'Italie. En notifiant cette détermination au cabinet de Turin, le gouvernement de Sa Majesté a déclaré qu'il déclinait d'avance toute solidarité dans des entreprises de nature à troubler la paix de l'Europe, et que les troupes françaises continueront d'occuper Rome tant que les intérêts qui les y ont amenées ne seront pas convertis par des garanties suffisantes. »

S. Exc. M. le ministre des affaires étrangères a adressé le 6 de ce mois à M. de Metternich, ambassadeur d'Autriche, et à M. Mon, ambassadeur d'Espagne, une dépêche que nous allons reproduire. Ce document diplomatique a pour but de répondre à la démarche faite collectivement par le cabinet de Vienne et le cabinet de Madrid, afin d'amener une action commune des puissances catholiques dans la question romaine.

On sait que cette dépêche a donné lieu à une interpellation dans la chambre des communes, et à une réponse de lord John Russell.

(Pays.)

« Paris, 6 juin.

« Monsieur... j'ai reçu la Note que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 28 mai, et dans laquelle elle m'exprime le désir de son gouvernement de s'entendre avec le gouvernement de l'Empereur en vue d'assurer, d'une façon définitive et grâce à un accord des puissances catholiques, le maintien du pouvoir temporel du Saint-Siège.

« De son côté, M. l'ambassadeur... s'est acquitté auprès de moi d'une démarche tendant au même but. Mon premier devoir était de placer sous les yeux de Sa Majesté ces importantes communications, et je me trouve aujourd'hui en mesure d'y répondre.

« Les sentiments inspirés au gouvernement de... par la position du Saint Père sont entièrement conformes à ceux qu'éprouve lui-même le gouvernement de l'Empereur. Il a déploré autant qu'il l'a

blâmée l'agression dirigée contre les Etats pontificaux, et si les graves considérations politiques dont l'Autriche et l'Espagne ont également tenu compte à cette époque ne lui ont pas permis davantage de réagir contre les événements accomplis, il n'a rien négligé pour en limiter les conséquences.

« Le corps d'occupation de Rome a été augmenté sans retard, et le Pape pouvant demeurer avec sécurité dans sa capitale, au milieu de la tourmente qui agitait l'Italie, a dû à la présence des troupes françaises de conserver une partie de son territoire.

« Le gouvernement de l'Empereur, par des actes auxquels, je le constate avec satisfaction, le gouvernement... n'hésite pas à rendre hommage, a ainsi témoigné et témoigne toujours des profondes et invariables sympathies qui l'animent à l'égard du chef de l'Eglise.

« La situation précaire que les circonstances ont faite au pouvoir temporel du Saint-Siège n'en excite pas moins de pénibles préoccupations parmi les nations catholiques, et comme il importe à la paix des consciences que d'aussi sérieuses questions ne restent pas trop longtemps suspendues sur le monde, il est certainement du devoir des gouvernements d'unir leurs efforts pour les simplifier et en faciliter la solution.

« Je ne crois pas utile toutefois, monsieur, de discuter ici, avec le développement nécessaire, le système d'après lequel les Etats du Pape et la ville de Rome constitueraient, pour ainsi dire, une propriété de main-morte, affectée à la catholicité tout entière et placée, en vertu d'un droit qui n'est écrit nulle part, au-dessus des lois qui régissent le sort des autres souverainetés.

« Je me borne seulement à rappeler que les traditions historiques les plus anciennes, comme les plus récentes, ne paraissent pas sanctionner cette doctrine, et que l'Angleterre, la Prusse, la Russie et la Suède, puissances séparées de l'Eglise, ont signé à Vienne, au même titre que la France, l'Autriche, l'Espagne et le Portugal. Les traités qui restituaient au Pape les possessions qu'il avait perdues.

« Les plus hautes convenances, je me hâte de le proclamer, s'accordent avec les plus grands inté-

rêts sociaux pour exiger que le chef de l'Eglise puisse se maintenir sur le trône occupé par ses prédécesseurs depuis tant de siècles; l'opinion du gouvernement de l'Empereur est très-ferme à ce sujet, mais il pense aussi que le sage exercice de l'autorité suprême et le contentement des populations sont, dans les Etats-Romains comme ailleurs, les conditions premières de la solidité du pouvoir.

« Les dangers les plus graves qui menacent aujourd'hui la souveraineté temporelle de Saint-Siège proviennent, il est vrai, du dehors, et si l'occupation de Rome pourvoit aux nécessités du présent, l'avenir demeure exposé à des hasards que nous voudrions sincèrement conjurer.

« L'Autriche et l'Espagne, Monsieur... nous convient à cette tâche, mais elles n'indiquent pas l'ensemble des moyens pour l'accomplir, et quelques explications de leur part cependant seraient d'autant plus nécessaires que leur position vis-à-vis de l'Italie diffère, sous un certain aspect, de celle de la France.

« Nous avons vu avec regret les stipulations de Villafranca et de Zurich ne pas recevoir leur complète exécution et nous aurions souhaité que la monarchie des Deux-Siciles ne fût pas renversée; néanmoins, la marche des événements, tout en contrariant ses vœux, n'a pas affecté le gouvernement de l'Empereur d'une façon aussi directe que les cours de Vienne et de Madrid.

« Sans accorder notre approbation à ce qui s'est passé, sans vouloir couvrir de notre garantie l'existence du nouvel état de chose, aucun intérêt dynastique ne nous empêche de nouer des relations avec le royaume d'Italie, et l'obstacle à sa reconnaissance ne réside pour nous que dans les difficultés inhérentes aux affaires de Rome.

« Nous est-il loisible d'espérer que l'Autriche et l'Espagne soient, dès à présent, disposées à se placer à ce point de vue, et que leur sollicitude pour le Saint-Siège l'emporte sur toute autre considération particulière?

« Voilà une demande que je me fais plutôt encore que je ne l'adresse à Votre Excellence; mais le doute même qu'elle soulève et les conséquences qui en

FEUILLETON

LA RUCHE D'ABELLES

(Suite.)

Au milieu de tout cela, malheur à quiconque essayait de rester neutre; car il était tour à tour victime des deux partis. Aux mêmes lieux, coup sur coup, bleus et chouans levaient des contributions de guerre.

Quelques traits d'humanité trop rares méritaient pourtant d'être enregistrés.

Les chouans vinrent plusieurs fois en aide à leurs misérables compatriotes.

On vit même les bleus leur faire des distributions de vivres.

Le général Maillerive qui protégea depuis André Borneval, se signala par divers actes de ce genre; mais il fut gravement compromis, rappelé à Paris et disgracié. L'on n'osa plus imiter son noble exemple.

Les fureurs des deux partis redoublèrent.

Les embuscades et les expéditions audacieuses des paysans qui s'emparaient souvent des villages et parfois des villes; les marches dévastatrices des colonnes militaires qui mettaient les campagnes à feu et à sang, répandaient la consternation parmi les malheureux habitants et transformaient la vie de tous en une bataille continue.

— Voir de telles horreurs dans mon pays! Etre l'un des instruments de cette impitoyable guerre! disait parfois André Borneval avec amertume!

— Et dire, ajoutait Germain, que si nous étions restés chez nous au lieu de partir pour l'armée, nous serions apparemment chouans tous les deux, à l'heure qu'il est!

— Voilà ce qui me remplit de compassion! continuait André. Oui, Brulard, nous serions chouans, car il faut hurler avec les loups; et nous maudirions les bleus; nous serions certainement passionnés, exaspérés, cruels peut-être.

— De ceci, par exemple, je n'en crois rien! objectait le soldat.

— A coup sûr, reprenait l'officier, nous ne serions pas aussi modérés dans le cœur que nous le sommes aujourd'hui.

Bien petit était le nombre des bleus animés de pareils sentiments; bien petit était aussi celui des chouans que les malheurs de la guerre, les persécutions et les excès des révolutionnaires n'avaient pas rendus féroces envers les pauvres soldats envoyés dans leur pays comme à la boucherie.

Nous devons cependant faire une exception en faveur du Chevalier des Garennes, qui, ayant d'abord combattu en Vendée, avait conservé, autant qu'il l'avait pu, les belles traditions de l'origine de la guerre, c'est-à-dire du temps où les paysans insurgés contre la république

se bornaient à couper les cheveux de leurs prisonniers et les renvoyaient sur parole de ne plus porter les armes contre eux.

Cette époque de douceur était bien passée. La guerre était une guerre à mort. Le Chevalier des Garennes, pourtant, ne consentit jamais à faire fusiller ses ennemis vaincus.

— Mieux vaut périr jusqu'au dernier, disait-il à ses gars, que de triompher par des atrocités pareilles.

Il ne cessa de tenir ce noble langage, lorsqu'il se vit réduit aux dernières extrémités; et sa compagnie fut l'une de celles où aucune cruauté ne fut commise; mais, d'un autre côté, entre le Mans, Alençon et Laval, on n'en citait pas de plus redoutable. A vingt lieues à la ronde, elle était la terreur des autorités municipales: elle avait dévalisé toutes les caisses publiques, tous les greniers d'approvisionnement pour les troupes, toutes les réserves d'armes et de munitions. En plusieurs rencontres, elle avait obtenu des avantages signalés contre les colonnes militaires; elle se recrutait et grossissait sans cesse; mais, suivant la tactique des insurgés de l'Ouest, elle se dispersait parfois pour se reformer soudain à un lieu de rendez-vous souvent fort éloigné.

D'après quelques renseignements vagues fournis peut-être par des émissaires des chouans, André Borneval reçut l'ordre de découvrir la piste du coureur des Garennes et de sa bande. La mission était délicate; André redoutait les pièges de l'ennemi, mais il ne savait qu'obéir;

déculent ne me permettent pas d'apprécier avec autant d'exactitude qu'il le faudrait la nature de l'action commune proposée par le gouvernement de...

« Je ne dissimulerai pas, monsieur... que le principe de non-intervention qui a sauvé la paix de l'Europe excluait aujourd'hui, comme il y a un an, l'usage de la force, il existe, à nos yeux, une étroite connexité entre la régularisation des faits qui ont si considérablement modifié la situation de la Péninsule et la solution à donner à la question romaine.

« Le gouvernement de l'Empereur serait donc très-heureux d'apprendre que l'Autriche et l'Espagne jugerassent possible d'entrer aussi dans la seule voie qui lui semble devoir conduire, sans secousses nouvelles, à un résultat pratique; mais il n'hésite pas, en toute hypothèse, à donner l'assurance qu'il n'adhérera, pour sa part, à aucune combinaison incompatible avec le respect qu'il professe pour l'indépendance et la dignité du Saint-Siège, et qui serait en désaccord avec l'objet de la présence de ses troupes à Rome.

» Agréé, etc. (Signé) THOUVENEL. »

Les renseignements que nous recevons de diverses sources dignes de foi s'accordent à constater une notable amélioration, sinon un rétablissement complet, de la santé du Souverain Pontife. Nous saisissons cette occasion de prémunir nos lecteurs contre les exagérations qu'entretiennent les inquiétudes des uns et l'esprit d'agitation des autres; elles contribuent à donner un caractère de gravité qu'ils n'ont pas à des malaises qui ne sont que les inévitables conséquences de l'âge, des fatigues et des perplexités douloureuses de la situation.

Le Pape a repris ses audiences, mais il ne sort pas: Il a paru au balcon le jour anniversaire de son couronnement.

Les nouvelles du royaume de Naples semblent indiquer qu'une dernière et infructueuse levée de boucliers a été tentée en faveur de l'ancienne dynastie. Des troubles ont éclaté simultanément sur divers points. A Caserte, des insurgés déguisés en gardes nationaux se sont fait ouvrir les portes des prisons sous prétexte d'y introduire de nouveaux prisonniers, et ont profité de la confiance des geôliers pour mettre en liberté ceux qui s'y trouvaient. Le même fait s'est reproduit dans d'autres localités.

Une bande a arrêté la diligence aux environs de Salerne; d'autres ont ravagé les environs du golfe de Manfredonia et de la province d'Ascoli. Un débarquement a eu lieu à Syracuse.

Des bandes insurgées ont osé venir jusqu'au Vesuve. Les gardes nationales, envoyées à leur poursuite, ont élevé le drapeau qu'elles avaient arboré sur le mont.

Ces soulèvements partiels, provoqués par des proclamations faites au nom du roi, ont échoué devant l'indifférence des populations et ont été réprimés par le concours de la garde nationale et des troupes de ligne. (Le Pays.)

Le prince de Torrearsa est arrivé à Paris et en est reparti presque immédiatement pour Stockholm, où il est envoyé par le gouvernement du roi Victor-Emmanuel. Cette mission a pour objet la reconnaissance du royaume d'Italie par le gouvernement

suédois. Le fils de M. de Martino accompagne, comme secrétaire, le prince de Torrearsa. — Havas.

Les statuts du conseil d'Etat et les autres ordonnances publiés à Varsovie ont été mal accueillis dans toutes les parties du royaume de Pologne et n'ont pas satisfait même les vœux les plus modestes. On constate avec surprise qu'ils ne sont que la mise en exécution des propositions de M. Tymowski et de l'ukase du 26 mars.

Le conseil d'Etat n'est qu'un conseil gouvernemental composé de fonctionnaires. Les conseils municipaux et d'arrondissement reposent sur une base électorale assez large, mais leurs présidents, nommés par le gouvernement, ont le droit de casser leurs décisions, et les attributions de ces conseils sont presque nulles.

On mande de Varsovie: Les nominations pour le conseil d'Etat, présentées par le prince Gortschakoff n'ont pas été acceptées par l'empereur. Le général Soukcozanet en a soumis de nouvelles à l'approbation impériale. Le mécontentement dans le pays s'accroît. — Havas.

L'accusation de haute trahison dirigée contre le conseil municipal de Pesh a été provoquée par la résolution de cette assemblée relative à la perception des impôts par voie d'exécution militaire.

Les expressions de *faméliques soudards*, de brigands affamés, appliquées aux soldats autrichiens, ont vivement ému le gouvernement et l'armée; si la municipalité ne s'était pas empressée d'exprimer son regret de ces termes blessants, on aurait eu de la peine à éviter un conflit. On croit que le gouvernement abandonnera les poursuites qu'il avait donné ordre de commencer contre la municipalité.

Les nouvelles qui nous arrivent de la Hongrie sont contradictoires. D'après les uns, l'adresse de la Diète doit être repoussée par l'empereur, et une proclamation doit être adressée au peuple autrichien pour expliquer cette résolution extrême.

D'après les autres, l'entente du gouvernement qui a son siège à Vienne avec celui qui siège à Pesh — car ce sont bien en réalité deux gouvernements bien distincts — serait sur le point de se conclure d'une manière définitive.

Jusqu'à présent, ce qui est le plus probable, c'est que l'empereur François-Joseph en appellera de la diète de Pesh à toutes les autres diètes de l'empire, et qu'il ne prendra de résolution qu'après que toutes les provinces autrichiennes auront manifesté leur opinion et leur vœu. (Le Pays.)

La population de Bucharest s'est rassemblée, le 23 juin, au champ de Philarète, pour célébrer par un banquet l'anniversaire du mouvement national de 1848. Près de 40,000 personnes étaient présentes. Après le banquet tous les assistants ont signé une pétition par laquelle on demande l'union avec l'élu des 5 et 24 janvier (dates de la double élection du prince Alexandre-Jean en Moldavie et en Valachie) et une nouvelle loi électorale sur des bases plus larges. Le peuple s'est retiré dans un ordre parfait. Tout le pays se dispose à signer cette pétition. — Havas.

Une dépêche de Constantinople annonce que Daoud efendi doit partir jeudi pour Beyrouth.

Il sera procédé immédiatement à l'installation du nouveau gouverneur du Liban. (Pays.)

On a reçu à Londres des nouvelles de New-York du 15. Trois cents fédéraux ont quitté le fort Monroe, dans la nuit, pour attaquer la position des confédérés, à une distance de neuf milles. Deux régiments fédéraux ont tiré, par malentendu, dans l'obscurité, l'un sur l'autre. A la pointe du jour, les fédéraux se sont avancés; ils ont été repoussés par des batteries masquées. Les fédéraux, exposés pendant une heure à un feu violent, se sont repliés sur Monroe. Harpers-Ferry a été évacué par les confédérés, en toute hâte. Ils ont essayé de détruire les ponts sans succès; ils ont brûlé toutes les propriétés fédérales. Les confédérés ont abandonné toute la ligne sur le Potomac, dans le but de se concentrer à Manassas.

Le gouverneur du Missouri a publié une proclamation appelant 50,000 hommes sous les armes pour résister au gouvernement fédéral. Il a, ainsi que d'autres fonctionnaires du Missouri, abandonné la ville de Jefferson, dans le but de concentrer leurs forces à Arnowrock. Le général Lyon, avec un corps fédéral considérable, les poursuit.

Le parti fédéral, à Maryland, triomphe dans les élections. — Havas.

NOUVELLES DE CAPREIA. Le général Garibaldi est bien portant, il n'a plus d'autres compagnons dans sa retraite que son fils Menotti, Basso et Stagnetti.

Il est souvent très-triste, surtout depuis le départ de sa Teresita, qui par sa vivacité juvénile et les airs de musique qu'elle exécutait sur le piano avait le pouvoir de le distraire des nombreux souvenirs du passé et des préoccupations de l'avenir. Dans ces moments il se livre avec plus d'ardeur à ses travaux agricoles et à la pêche. Il fait de nouvelles plantations, trace de nouveaux sentiers; il a fait l'acquisition d'une volière. Ces occupations sont interrompues par les nombreuses visites qu'il reçoit. Il ne se passe presque pas de jour sans que quelque bateau n'aborde avec de nouveaux visiteurs italiens et étrangers. Plusieurs charmantes dames, parmi lesquelles quelques-unes sont très-connues dans le domaine des lettres et des arts, viennent continuellement saluer le héros. Plus nombreux encore que les visiteurs, sont les envois de lettres et de journaux qu'il lit durant les longues heures de la nuit. Il lui arrive de tous les côtés des dédicaces d'ouvrages, des offres de présidence. Tout ce qui lui parvient de la part d'ouvriers et de femmes, le réjouit beaucoup, parce que, selon lui, ces deux classes conservent plus vivaces les instincts généreux, et ne sont pas dominées par le sordide intérêt. Dans l'intervalle, il rédige des projets d'éducation pour le peuple italien, et il écrit à ce sujet un grand nombre de lettres et prend des notes particulières.

Quant aux affaires politiques, le grand capitaine est très-affligé de voir que les Italiens ont oublié non sa personne dont il ne se soucie pas mais ses idées. Il déplore surtout que la nation ne s'occupe pas comme elle devrait le faire d'un armement général. Partant, il est un peu découragé et il a abandonné le projet longtemps caressé de venir habiter un point de la rivière ligurienne. Cependant on espère le faire revenir à son projet primitif. — Havas.

et les chouans, secrètement avertis de sa marche, n'eurent aucune peine à le cerner, comme il ne l'avait que trop pressenti. — Aussi avait-il pris la seule mesure efficace en laissant par derrière quelques sentinelles perdues, chargées, en cas d'alerte, de se replier au pas de course sur le quartier-général.

On sait déjà comment, au lieu de tirer à bout portant, les gens du chevalier sommèrent d'abord les bleus de se rendre. On sait encore qu'André Borneval, malgré ses forces insuffisantes, répondit à cette sommation en commandant le feu.

Les chouans ripostent au même instant, et, forts de leur nombre, écrasent le détachement des bleus qui, pour la plupart, tombent mortellement frappés.

Brulard dut la vie à la promptitude avec laquelle il se porta au secours de son frère d'armes. Il se baissait; la fusillade passa sur sa tête. En même temps, avec sa baïonnette, il détournait le sabre d'un chouan intrépide qui s'élançait dans la mêlée.

Ce dernier n'était autre que Dominique Frichot, surnommé Trompe-la-Mort:

— Rends-toi! disait-il.

Brulard avait la main sur le cœur d'André.

— S'il était mort, je me ferais tuer! il vit, je me rends; mais pour le soigner, rien que pour ça!... Est-ce promis?

Le soldat, baïonnette croisée, prêt à vendre chèrement sa vie, posait ainsi ses conditions, que le chouan n'était

grère porté à lui accorder; mais une voix calme et douce se fit entendre:

— C'est promis! dit-elle. Le chevalier des Garennes aime le dévouement et jure de ne pas te séparer de ton officier blessé.

— Merci, monsieur le chef des chouans, répondit Germain en rendant son arme au sergent Trompe-la-Mort.

— Cet homme doit être du pays, dit le chevalier frappé de l'accent de Brulard; interroge-le, sergent.

Sur la route, dans les landes, sur les bords de la Sarthe, les coups de fusil atteignaient les sentinelles échelonnées par André Borneval.

Bientôt un gars s'approcha.

— Il nous est échappé quatre ou cinq fuyards, dit-il; avant le jour, les bleus seront sur notre piste!...

— Avant le jour, nous serons loin d'ici!...

Par les soins du capitaine des chouans, tous les blessés, à l'exception d'André Borneval, furent portés dans une chaumière du voisinage; les morts furent rangés au bord du chemin.

Puis les insurgés, chargés des fusils et des gibernes des soldats, s'éloignèrent rapidement dans diverses directions.

André Borneval, qu'accompagnait Germain, était emporté sur un brancard.

VIII. — LES CHOUANS ET LES BLEUS.

A chaque instant, quelques chouans se détachaient de

la compagnie qui se trouvait réduite à dix ou douze hommes, quand le chevalier, à qui le sergent Trompe-la-Mort avait eu le temps de faire son rapport, s'approcha du brave Germain:

— Camarade, lui dit-il, je viens d'apprendre que vous et votre officier êtes des enfants du pays.

— Oui, monsieur, nous sommes de Saint-Georges-Buttavent, proche Mayenne; mais un bon soldat ne déserte jamais son drapeau. Vous pourrez bien nous faire fusiller!...

— Je ne fusille pas mes prisonniers! interrompit le chevalier d'un ton sévère.

— Tant mieux pour votre honneur, répliqua Brulard; je voulais dire seulement: N'espérez pas faire des transfuges d'André Borneval ni de moi.

— Vous ai-je donc proposé de passer aux chouans?

— Dame! monsieur, vous en preniez un peu le chegmin, m'est avis.

Le chevalier des Garennes répondit en souriant.

— Il est certain que je serais charmé d'avoir sous mes ordres des braves tels que vous. Cependant, comme vous le dites, je n'espère pas faire de vous des transfuges. D'un autre côté, je ne puis garder de prisonniers bien longtemps, je vais donc faire soigner et guérir votre officier, je vous rendrai ensuite la liberté; mais sous serment de ne plus vous battre contre nous!...

— Heum, fit le soldat.

**FAITS DIVERS.**

M. le comte Vimercati a eu l'honneur d'être reçu lundi en audience particulière par S. M. l'Empereur.

C'est à la suite de cette entrevue qu'a été arrêtée et rédigée la note qui a paru dans le *Moniteur* sur la reconnaissance du royaume d'Italie.

— On prétend que le duc de Gramont quittera Rome le 30 juin pour prendre un congé.

— M. De Clerq, ministre plénipotentiaire de France pour la négociation du traité de commerce avec l'Allemagne, est reparti, nous assure-t-on, pour Berlin.

Si nos informations sont exactes, ces négociations seraient bien près d'aboutir.

— M. le marquis de Lavalette, notre ambassadeur à Constantinople, s'est embarqué pour venir à Paris en vertu d'un congé.

— M. de Lesseps est arrivé à Marseille venant d'Egypte.

— S. M. l'impératrice d'Autriche est partie de Luxembourg le 22 pour Possenhofen, où elle a ses parents, et de là elle a fait voile le 24 pour Corfou, dont le séjour lui a été ordonné par les médecins.

— Nous croyons savoir que d'importantes modifications vont être apportées à l'armement et à l'équipement des troupes destinées à la Cochinchine.

— Lord John Campbell, premier baron de ce nom, lord-chancelier d'Angleterre, est mort subitement le 24 juin au matin. Lord John Campbell était né en 1779.

**CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.**

Par décret impérial, M. Lammonier vient d'être nommé notaire à Saumur, en remplacement de M. Duterme, démissionnaire. M. Lammonier doit prêter serment à l'audience de ce jour.

Pendant les débuts à l'Odéon de M<sup>lle</sup> Karoly, notre compatriote, alors qu'on contestait encore le beau talent dramatique que chacun aujourd'hui se plaît à reconnaître en elle, il lui fut adressé, par un de nos amis, quelques vers, auxquels elle semble répondre aujourd'hui en venant nous visiter. Nous croyons ne pouvoir mieux faire que de les mettre sous les yeux de nos lecteurs, à l'occasion de son arrivée prochaine à Saumur.

**A M<sup>lle</sup> KAROLY.**

Honneur, cent fois honneur, énergique interprète  
D'Hermione hésitant entre Oreste et Pyrrhus !  
Va, marche d'un pas sûr ! pour toi la route est faite,  
Tes ennemis honteux déjà sont abattus.  
Au nom de mon pays, celui qui te vit naître,  
De ma bien faible voix, je viens t'encourager :  
Tu ne peux que gagner à te faire connaître ;  
L'avenir t'appartient, pour toi plus de danger.  
Ah ! redouble d'efforts et tu devras atteindre  
Cette perfection que Rachel eut un jour.  
Qui d'ailleurs aussi bien que toi pourrait dépeindre  
Cette haine à Pyrrhus dédaignant ton amour ?

Racine qui te voit, de la voûte azurée,  
Te sourit, sois-en sûr, et protège tes pas,  
Heureux de retrouver une femme inspirée  
Digne d'interpréter ses œuvres ici-bas.  
Un jour, et c'est bientôt, par la foule applaudie,  
Quand tu triompheras, ne vas pas oublier  
Que Saumur, qui te vit si simple et si jolie,  
De couronnes aussi veut te gratifier.

Hier matin, un bien triste accident est arrivé dans la rue de la Tonnelle. Une jeune domestique était occupée à laver les carreaux d'une croisée au second étage ; l'échelle sur laquelle elle était montée n'aurait sans doute pas été solidement établie ; tout à coup celle-ci a glissé et la pauvre fille a été précipitée sur le pavé, entraînant avec elle l'échelle, qui lui est tombée sur le corps.

Elle a été relevée dans un état désespérant, et n'a vécu que quelques heures.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Un grand malheur est arrivé dans la commune du Coudray-Macouard, près Saumur. Mercredi soir, 19 du courant, un homme, très-bon citoyen, bon époux, père de famille et parfait agriculteur, était à faucher dans un pré, sur le bord du Thouet, à Bourresse, près Bron. La nuit venue, cet homme voulut se laver la figure et les mains. Soit que ses pieds aient glissé, soit qu'il ait eu un étourdissement, il est tombé à l'eau et s'est noyé. Sa femme, ne le voyant pas rentrer, était fort inquiète ; accompagnée de quelques voisins, elle partit à sa recherche, malgré la tempête et l'orage, qui étaient effrayants dans ce moment. Leurs recherches furent inutiles ; ils eurent bientôt la certitude qu'il avait péri dans la rivière, profonde de six mètres en cet endroit. Le lendemain, d'autres voisins ont employé tout le jour à de nouvelles recherches, sans pouvoir retrouver le corps du malheureux père de famille. Le vendredi, ces recherches furent reprises, sous la direction du commissaire de police et du brigadier de la gendarmerie de Montreuil, et ce n'est qu'après cinq ou six heures de sondages que le corps parut à la surface, soulevé par les mouvements de l'eau qu'agitaient les travailleurs.

Le défunt laisse une femme inconsolable et un enfant de huit mois, qui vont tomber dans la misère, dont il savait si bien les affranchir par son courage et par son travail.

Samedi matin, tous les habitants du Coudray et de Bron se sont empressés de venir prouver tout l'intérêt qu'ils portent à la pauvre famille, en accompagnant à sa dernière demeure son infortuné chef, dont la mort leur arrachait des pleurs et des regrets bien mérités.

MM. le commissaire de police de Montreuil, le brigadier et le simple gendarme se sont conduits dans les recherches avec un zèle et un dévouement dignes d'éloges : nu-bras, et malgré la grande chaleur, ils se sont tout le temps mêlés aux travailleurs. Les habitants des deux villages du Coudray et de Bron s'empressaient de leur en exprimer toute leur gratitude.

Agrez, Monsieur le Rédacteur, etc. X.

**AVIS.**

Les jeunes gens qui désireraient s'engager comme élèves musiciens à l'École impériale de cavalerie peuvent s'adresser à M. Brück, chef de musique.

Il faut avoir 17 ans accomplis et posséder déjà quelques notions de musique vocale et instrumentale.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

**DERNIÈRES NOUVELLES.**

Le sultan Abdul-Medjid vient de mourir à Constantinople. S. H. a succombé aux suites de la maladie dont elle était atteinte depuis quelque temps.

Abdul-Aziz, son frère et son héritier légitime, a été immédiatement reconnu comme souverain de l'empire ottoman.

M. le marquis de Lavalette ne quitte pas décidément Constantinople, par suite du changement de règne.

Rien n'est changé en ce qui concerne Daoud-efendi, lequel partira toujours le 27 pour la Syrie.

M. Ricasoli a annoncé à la chambre des députés de Turin, dans la séance du 25 juin, la reconnaissance par l'Empereur des Français de Victor-Emmanuel comme roi d'Italie.

Il a ajouté :

« Ne craignez pas que notre reconnaissance envers la France puisse exiger le moindre sacrifice de nos droits et de nos intérêts (bravo.) Entre la France et l'Italie il ne peut exister aucun conflit d'intérêt. »

M. Musonino (gauche) trouve dans la communication du baron Ricasoli, une lacune. M. le ministre, dit-il, a gardé le silence sur Rome, notre capitale de droit, et je demande des explications.

M. Ricasoli a répondu :

Il n'y a pas encore d'ambassadeur italien à Paris, ni d'ambassadeur français à Turin. Cette conséquence de la reprise de nos relations n'est pas encore réglée, mais le sera promptement. Relativement à Rome, je puis assurer que le gouvernement n'a pas l'intention de laisser dormir cette question. Elle est trop importante pour que le gouvernement ne doive pas s'en occuper incessamment. Cependant la chambre comprendra que c'est une chose si grave, eu égard à ses difficultés, qu'elle doit être résolue uniquement par la voie des négociations. Les communications avec l'Empereur Napoléon sont continuelles, et je me flatte que dans un temps que je ne pourrais certes pas fixer, il est vrai, on arrivera au résultat que la nation italienne peut le plus désirer. En attendant, je puis assurer que la reconnaissance du royaume italien n'implique aucune condition ni aucune offense à nos droits nationaux. — Havas.

**ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 15 juin 1861.**

NAISSANCES. — 1<sup>er</sup>, Clémence-Estelle Brisset, rue de la Maremaillet ; — 3, Clotilde Lange, rue du Marché-Noir ; — Marie Peigné, rue de Fenet ; — Léon-Eugène-Alphonse Laisné, rue de Rouen ; — Emile-Eugène Bruneau, à la Blanchisserie ; — 5, Etienne-Léopold Petit, rue Saint-Nicolas ; — 7, Ro-

— Vous ne répondez point ?  
— C'est qu'il ne faut promettre que ce qu'on peut tenir, répondit prudemment Brulard.  
— Bien ! s'écria le chevalier, quel dommage qu'un honnête garçon comme toi serve les bleus !  
— Quel dommage qu'un brave homme comme vous commande des chouans !  
— Par saint Dominique ! le prisonnier nous la baille belle, répartit le sergent Trompe-la-Mort. Ne dirait-on pas à l'entendre que les chouans sont des voleurs de grands chemins !  
— Doucement, mon ami, dit le chevalier, j'ai commencé à le plaindre d'être du côté des bleus.  
— Les bleus sont des scélérats qui ont brûlé ma métairie et votre manoir...  
Enhardi par un sourire triste et bienveillant du chef des chouans, Brulard ne craignit pas de répliquer :  
— Nous sommes des soldats qui obéissons aux ordres qu'on nous donne. Vous nous traitez de scélérats, qu'étes-vous donc vous qui pilliez nos convois et qui nous tuez en vous cachant derrière les haies !...  
— Nous sommes les défenseurs de notre pays que vous saccagez, interrompit violemment Trompe-la-Mort.  
Mais son capitaine lui imposa silence.  
— Ne confondons pas les innocents avec les coupables, dit-il. Battons-nous ! que les soldats envoyés contre nous trouvent un tombeau dans notre province ! C'est une nécessité de la guerre !... Et cependant n'oublions

pas que beaucoup d'entre eux ne portent les armes qu'à contre-cœur. Ils sont nos victimes, comme nous sommes les leurs, nous. Entemps de guerre civile, qui n'est à plaindre, excepté les premiers auteurs du fléau ? Ce brave soldat est la preuve vivante qu'il y a parmi les bleus des gens honnêtes et dévoués dignes de toute notre estime.  
— Quant à moi, dit Brulard, je n'ai pas besoin d'apprendre qu'il y a de braves gens parmi vous, car je suis du pays, et j'en connais les paysans. Nous avons eu mauvaise chance quand notre brigade est entrée dans le Maine ; mais un soldat marche où on l'envoie, même à la mort, comme ce soir ! André Borneval prévoyait bien ce qui nous attendait ! Les bleus vous appellent brigands, vous appelez les bleus scélérats ; mais vous avez épargné nos blessés, et vous, sergent Trompe-la-Mort, vous m'avez aidé à panser mon pauvre capitaine. J'aime mieux vos actions que vos paroles.  
Sur ces propos conciliants, la petite troupe arriva devant les ruines, en apparence désertes, d'un manoir incendié. Un cri de chouette, signal ordinaire des gars en campagne, partit des rangs ; mais ce signal, qui par parenthèse est l'étymologie du nom de *chouan*, étant désormais très-connu des bleus, aucune réponse n'y fut faite. Seulement, au bout d'une minute, Trompe-la-Mort, qui s'était porté en avant, revint après avoir échangé le mot d'ordre.  
Une énorme pierre qui cachait l'escalier d'une cave

ayant été enlevée, les chouans descendirent dans le souterrain où se trouvaient quelques-uns des leurs et plusieurs paysannes dont l'une fort remarquable par la distinction de ses traits.  
De même que le chevalier qui portait le costume d'un simple paysan commandait à tous les hommes, cette jeune femme exerçait évidemment l'autorité sur toutes les femmes.  
À l'aspect de son mari, elle fit le signe de la croix en disant : — Merci, mon Dieu ! — Puis elle l'embrassa.  
— Madame, dit alors le chef des insurgés, voici un prisonnier blessé que je recommande à vos soins, et un simple soldat, son frère d'armes, qui lui servira d'infirmier. Qu'on les garde à vue jusqu'à mon retour...  
— Eh quoi ! vous partez encore ? s'écria M<sup>lle</sup> de la Ferté-Vorlais.  
— Sur l'heure, mon amie. Un mot encore : — Si vous ne me revoyiez pas, vous remettriez les prisonniers en liberté, après la guérison de l'officier, en leur faisant promettre de ne point trahir le secret de votre retraite, et de ne pas oublier qu'ils doivent la vie à des chouans. Si je reviens assez tôt, j'exigerai davantage ; mais le temps presse... Adieu !  
(La suite au prochain numéro.)

salie-Eugénie Chicherie, quai de Limoges; — Joséphine-Emilie Chicherie, quai de Limoges; — 8, Ernest-Prospér Richard, rue du Portail-Louis; — 10, Berthe Pasquier, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 12, Ermance-Louise Barbat, rue de Ronen; — Georgette-Léonide Decourt, rue du Puits-Tribonillet; — 13, Anne-Françoise Coat, rue de Fenet; — Berthe-Clémence Lecoq, place de la Bilange; — 15, Victor Outreman, rue Montée-du-Fort.

**MARIAGES.** — 4, Joseph Micheli, mouleur, a épousé Magdelaine-Marguerite Boudier, marchande de casquettes, tous deux de Saumur; — Frédéric Bossard, employé de commerce, a épousé Orphée-Marie Pirard, sans profession, tous deux de Saumur.

**DÉCÈS.** — 1<sup>er</sup>, Marie-Juliette Barbin, 7 ans, rue de la Croix-Verte; — 6, Pierre Armenoult, cor-donnier, 68 ans, rue Braud; — Pierre Nicur, 7 ans, rue du Petit-Pré; — 8, Marie-Augustine Bouleau, célibataire, 15 ans, rue Bodin; — Célestine Robin, 2 ans, rue de Fenet; — 9, Charles Boogreau, entrepreneur de travaux publics, 58 ans, rue de la Maremaillet; — 10, Antoine Delastre, relieur, 45 ans, à l'hôpital; — Angélique Moriceau, sans profession, 76 ans, veuve de Frédéric Kouleski, à la Providence; — Rosalie-Eugénie Chicherie, 3 jours, quai de Limoges; — Madeleine-Ursule Klemm, propriétaire, 75 ans, veuve de Pierre Bernard, rue de la Grise; — 11, Léonie-Augustine Farau, 2 ans, rue de Fenet; — 12, Honoré Vata, blanchisseur, 38 ans, quai de Limoges; — 13, Michel Calastrenc, garde d'artillerie de 1<sup>re</sup> classe, chevalier de la Légion d'Honneur, 56 ans, rue du Collège; — 14, Paul Tasté, 13 ans, rue Braud; — 15, Berthe Lau-

nay, 3 mois, rue de la Fidélité; — Joseph Dartois, 20 ans, à l'hôpital.

#### VILLE DE PARIS.

Ouverture des rues des *Feuillantines*, *Neuve-du-Luxembourg*, *Neuve-Sainte-Genève*, et élargissement de la rue de *l'Arbalète*, déclarés d'utilité publique par décrets en date des 4 décembre 1850 et 5 juin 1858; lesdits décrets approuvant les traités, en date des 2 octobre 1850 et 3 mars 1858, passés à cet effet avec la ville de Paris, aux droits et privilèges de laquelle la *Société du Quartier neuf du Luxembourg* se trouve et demeure définitivement subrogée.

Emission, par ladite Société, de DOUZE MILLE HUIT CENTS OBLIGATIONS garanties hypothécairement, émises à 500 fr. et remboursables, chaque année, à 625 fr. par voie de tirage au sort, dans un délai de 46 ans.

#### CONDITIONS ET AVANTAGES DE LA SOUSCRIPTION :

- 1<sup>o</sup> Versement, soit en une seule fois, au moment de la souscription, soit par cinquièmes et de mois en mois à partir du premier versement qui a lieu en souscrivant.
- 2<sup>o</sup> Intérêts à cinq pour cent, payables sans frais ni impôt les 1<sup>er</sup> juin et 1<sup>er</sup> décembre de chaque année, à Paris, au siège social, 62, rue Richelieu, et dans chaque chef-lieu de département, chez les banquiers chargés de la souscription.
- 3<sup>o</sup> Paiement de la totalité des intérêts sur 500 fr. à partir du versement du premier cinquième.
- 4<sup>o</sup> Bonification immédiate de 4 fr. 16 centimes pour chaque obligation entièrement libérée au moment de la souscription.

5<sup>o</sup> Garantie hypothécaire de l'emprunt montant à 6,400,000 fr. sur une valeur de 14,720,000 fr., non compris la plus-value devant résulter de l'achèvement des constructions.

6<sup>o</sup> Titres nominatifs ou au porteur, au choix des souscripteurs.

S'adresser pour plus amples renseignements et pour souscrire :

A Paris, dans les bureaux de la Société, rue Richelieu;

Et dans les départements, chez tous les banquiers, notaires et agents de change, et notamment chez MM. LOUVET et TROUILLARD, banquiers à Saumur, ainsi que chez MM. V<sup>o</sup> DE FOS-LETTEUILLE ET FILS, banquiers à Saumur.

On peut également souscrire, en versant le montant de sa souscription, dans toutes les succursales de la Banque de France, au crédit de la Société du Quartier neuf du Luxembourg, BOUGEAULT ET C<sup>o</sup>.

Les personnes qui souscriront en versant leurs fonds dans les succursales de la Banque de France, recevront leurs titres directement de la Société, dans la quinzaine, au plus tard, qui suivra la date du versement. (309)

BOURSE DU 25 JUIN.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 67 60

4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 96 70

BOURSE DU 26 JUIN.

5 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 67 55.

4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 96 65.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

### A VENDRE MAISON ROUSTEAUX, Rue Royale,

Consistant en boutique de boulanger, arrière-boutique, corridor; chambre à la suite, grenier au-dessus; deux chambres au premier étage et au second étage, greniers au-dessus; cour, pompe, cave.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, ou à M<sup>e</sup> POULET, avoué. (335)

### A LOUER Présentement,

PREMIER ET DEUXIÈME ÉTAGES,  
Maison Simon.

Marchand de chaussures, rue Saint-Jean.

S'adresser à M. LAMBORG. (336)

### FOURS A CHAUX DE SAINT-MACÉ.

Le public est prévenu que le fourneau à chaux de Saint-Macé, exploité jusqu'à présent par M. Vincent Forestier, l'est maintenant par M. de Saint-Pern.

On y trouve toujours de la chaux de première qualité à 2 fr. l'hectolitre, prise au fourneau, et payable comptant avec escompte, ou à six mois sans escompte, et de la cendre de chaux à 65 centimes l'hectolitre.

Les personnes qui voudraient en avoir n'ont qu'à écrire à M. Paul Gérard, à Trèves, par les Rosiers, et elles seront sûres d'être servies promptement et consciencieusement. (334)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

PETITE MAISON, avec pressoir et 28 ares de vigne, en bon rapport, dans un enclos garni d'arbres fruitiers, avec façade sur la rue des Moulins et aspect sur la vallée de la Loire.

S'adresser audit notaire. (290)

### PAILLES

A VENDRE  
En bonne qualité.

S'adresser à M. DU BAUT, au Cour-dray. (318)

### A LOUER

Présentement,

### UNE CHAMBRE

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

### A louer présentement,

### PORTION DE MAISON et Jardin

Grande route du Pont-Fouchard.

S'adresser à M. Godfroy, imp., Grand'rue, à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

On demande un PETIT CLERC.

M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un CLERC. (235)

#### AVIS.

### LA MAISON DE BANQUE A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS,

Ouvre des COMPTES-COURANTS avec CHÈQUES, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande. (629)

Usine à vapeur pour la trituration du soufre, de SYLVAIN ESPITALIER FILS, à Cette (Hérault.)

### GUÉRISON DE LA VIGNE, Soufrage infailible.

Dépôt de soufre de Sicile, trituré et bluté, garanti pur de tout mélange, chez DUVAU-GIRARD fils, négociant en vins à Saumur.

Prix: 35 fr. le sac de 100 kilos.

Sac compris, pris au dépôt à Saumur ou dans une gare quelconque du département. (170)

### PLUS DE FOURMIS!

Les fourmis, pucerons, teignes, charançons, chenilles, etc., sont expulsés et détruits par la poudre ANTI-FORMIQUE de H. Comte, pharmacien à Montmorillon (Vienne), admise à l'exposition nationale de Nantes. Médaille d'honneur, 1861. Dépôt chez M. PIE fils, droguiste.

60 c. la poudrière.

### A CÉDER PRÉSENTEMENT

## GRAND HOTEL DE FRANCE

Rue d'Orléans, à Saumur.

Pour cause de cessation d'affaires.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve OGÉREAU, qui exploite ledit hôtel. (303)

### A LA PANTOUFLE DE CENDRILLON.

## FABRIQUE ET MAGASIN DE CHAUSSURES

En tous genres,

Rue Saint-Jean, n<sup>os</sup> 7 et 9.

## ANCIENNE MAISON DELANOUE, G<sup>ME</sup> GERVAIS, Successeur.

## GUÉRISON

connue depuis 1840. — Depot dans toutes les Pharmacies. — Exiger la marque de fab.

## POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN ÂGE

Cette Pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible employé par nos belles châtelaines du moyen âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot: 3 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — M<sup>o</sup> à Paris, pour le gros, r. d'Enghien, 24. — Dép. dans toutes les villes.

A Saumur, chez M. BALZEAU et M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Saugé M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (71)

## REVUE DE L'ANJOU

ET

## DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers.

La REVUE de L'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît maintenant tous les mois, et forme à la fin de l'année, deux beaux volumes, grand in-8<sup>o</sup>, l'un consacré à la publication de manuscrits anciens et inédits, concernant l'histoire de l'Anjou, et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

prix de l'abonnement 15 francs par an.

On souscrit à Angers, chez MM. COSNIER et LACHÈSE, libraires-éditeurs, et chez les principaux libraires du département.

Saumur, imprimerie de P. GODET.